

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCROY, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCROY Olivier
En exercice : 18	<u>Absents excusés :</u>	COQUET Christine, FIEVET Béatrice ayant donné procuration à THIEFFRY Martine, GUSTIN Jacques
Présents : 12	<u>Absents :</u>	DELBURGHE Paul-Edward, ELOIRE Aurélie, MARCHAND Laurent
Votants : 13		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : **2024-07**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RENOVATION DES BATIMENTS TERTIAIRES, REFERENTIEL REV3 POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES QUI VISE A REDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région Hauts-de-France, en partenariat avec les territoires, porte la dynamique de transition rev3, avec pour objectif de mettre en perspective un nouveau modèle économique social et environnemental pour la région, croisant enjeux de transition énergétique et de développement d'une économie post-carbone.

La mise en œuvre de rev3 repose sur la réduction massive des consommations énergétiques et sur la montée progressive des énergies renouvelables.

Les travaux de rénovation envisagés comprennent :

- La rénovation et l'isolation de la toiture,
- L'isolation intérieure du bâtiment (mur, sol...)
- Le remplacement
 - des menuiseries
 - des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire
 - des systèmes d'éclairage existant par des équipements performants
 - du système de ventilation par un système plus économique et plus performant
- L'installation
 - d'un dispositif de contrôle et de gestion active des équipements
 - d'équipements de production d'énergie renouvelable électrique destinés principalement à l'autoconsommation du bâtiment

- d'équipements permettant de réduire la consommation d'eau.

Le coût des travaux a été estimé à 2 500 000 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ADOpte** le projet;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la rénovation des bâtiments tertiaires, référentiel REV3 et à monter le dossier de financement correspondant ;
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- ✓ **DIT QUE** les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 14 février 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

